



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## GRETA

Question écrite n° 13822

### Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la consolidation de l'organisation des GRETA. Les discussions engagées en juillet entre le Gouvernement, l'intersyndicale et l'Association des régions de France (ARF) sur la réorganisation de l'appareil de formation continue des adultes, ont abouti le 23 novembre 2012. Ainsi, les GRETA ne seront pas transformés en Groupement d'intérêt public (GIP) et demeureront ainsi un dispositif de formation continue tout au long de la vie, maintenu au sein de l'Éducation nationale, les personnels restant des agents publics. La nouvelle organisation donnera aux acteurs les moyens de développer les activités de formation continue, en priorité en direction des publics en difficulté, fragilisés par la crise économique. Cette ambition sera affirmée dans la loi d'orientation et de programmation de l'école. Toutefois, la construction de la réforme devra se poursuivre pour améliorer durablement l'organisation du réseau national des GRETA. Ainsi, il lui demande de bien vouloir préciser si le Gouvernement envisage de soumettre au Parlement, lors de l'examen de la loi d'orientation et de programmation, le rétablissement de l'article 423 alinéa 1 du Code de l'éducation, fondement juridique supprimé par l'article 118 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, pour que les GRETA puissent accomplir leur mission avec cohérence et des moyens d'action consolidés.

### Texte de la réponse

L'article 62 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République rétablit les groupements d'établissements. Pour la mise en oeuvre de leur mission de formation continue et de formation et d'insertion professionnelles, les établissements scolaires publics s'associent en groupement d'établissements. Le protocole d'accord relatif à la réforme des Greta, signé avec les organisations syndicales, prévoit une mise en oeuvre nationale coordonnée et un pilotage académique fondé sur la concertation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hervé Féron](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13822

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 décembre 2012](#), page 7483

**Réponse publiée au JO le :** [3 décembre 2013](#), page 12694